

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

LES EEE SONT
LA 3^{ÈME} CAUSE
D'ÉROSION DE
LA BIODIVERSITÉ
AU NIVEAU
MONDIAL
(UICN)

DE QUOI S'AGIT-IL ?

D'une espèce, qu'elle soit animale ou végétale, introduite par l'homme (volontairement ou non) en dehors de son aire de répartition naturelle et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives.



IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

En entrant en compétition pour l'habitat et les ressources, ainsi que pour la lumière et les pollinisateurs chez les végétaux, les EEE peuvent faire disparaître, à terme, les espèces autochtones. C'est le cas de la langue de belle-mère qui, en formant des tapis denses, empêche la régénération des plantes indigènes et modifie les communautés végétales.



IMPACTS SUR LA SANTÉ

Certaines EEE peuvent avoir des conséquences sur la santé humaine. Elles peuvent posséder des venins ou des toxines, entraîner des allergies, présenter des risques de morsure ou d'attaque et transmettre des maladies. C'est le cas par exemple du poisson-lion, dont la piqûre peut être très douloureuse.



IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE

Certaines EEE prolifèrent dans les cultures et nuisent au rendement agricole comme les rats laveurs qui consomment des pastèques. D'autres provoquent des dégâts aux infrastructures entraînant des coûts de réparation importants. Des pertes économiques sont également possibles dans le milieu marin.

LES EEE ONT
CÔTÉ 1 300
MILLIARDS DE
DOLLARS US
DE 1970 À 2017
(NATURE, 2021)



LES IMPACTS DES EEE SONT AMPLIFIÉS SUR LES ÎLES POUR PLUSIEURS RAISONS :

- Fort taux d'endémisme.
- Superficie limitée.
- Pression anthropique forte.
- Catastrophes naturelles fréquentes.



QUE FAIRE EN CAS D'OBSERVATION D'UNE EEE ?

- Ne pas la toucher ni la déplacer.
- La signaler, avec photo à l'appui,

à l'adresse mail
eee972@developpement-durable.gouv.fr
ou sur le formulaire en ligne.



Plus d'informations sur le
site internet de la DEAL





Longose blanc



Cherax



Eleutherodactyle de Johnston



Serpent des blés



Tourterelle turque



Poisson lion



Ver plat à tête de marteau

POUR CONNAÎTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES RÉGLEMENTÉES :

Espèces animales : arrêté ministériel du 7 juillet 2020



Espèces végétales : arrêté ministériel du 9 août 2019



Allamanda pourpre



Miconia



Pléco



Iguane rayé

Tubastrée orange



Tortue de Floride

Oeil de Suzanne



Halophila

Raton laveur



Photos : ©Biotope ©F.Burger ©DEAL ©R.Delannoye ©C.Delnatte ©M.Dewynter ©R.Ferry ©P.Gros ©Kawan plongée ©M.Lasalle ©M.Lefebvre ©J.Mailles ©S.Munier ©K.Questel ©T.Tzélépoglou ©F.Védie